

Grands Travaux contre le chômage - Etat des dépenses

Dépêche du Ministre des T.P.	14. 4.38	unjust
Rappel du Ministre des T.P.	2. 5.38	
Réponse de la S.N.C.F.	13. 5.38	
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	12. 2.41	

Plan MARQUET et budget
d'établissement 1941

Le 12 février 1941

Veg 91 121 - 2
91 100 - 4

Monsieur le Ministre,

Le plan d'échelonnement des travaux prévus au plan MARQUET devrait prendre fin en 1940.

Or, d'une part, les dépenses des exercices antérieurs et les dernières réévaluations des dépenses de l'exercice en cours font prévoir qu'à la fin de 1940 le montant total des dépenses comptabilisées excédera d'une trentaine de millions celui des emprunts contractés.

Comme le compte des travaux complémentaires de l'exercice 1940 laissera en fin d'année des disponibilités suffisantes, nous vous proposons d'y imputer ce dépassement.

D'autre part, des dépenses de l'ordre de 25 M. sont encore à prévoir au-delà de 1940, pour des règlements d'entreprises, pour l'achèvement de certains travaux ou pour la réalisation de situations provisoires qui permettront d'attendre, sans trop d'inconvénients pour l'exploitation, que les travaux puissent être poursuivis sur d'autres crédits (ex. les travaux de la gare de DIJON-VILLE à reprendre et, dans le cadre de l'électrification, PARIS-LYON).

A cet effet, des prévisions ont été inscrites au titre du programme normal des travaux complémentaires de l'exercice 1941 pour les projets suivants :

Régions	Désignation des projets	Prévisions : en 1941	Observations
Nord	<u>PARIS et abords</u> - Prolongement vers PARIS de la voie : "Retour MONTSOULT" et report : en gare de PARIS, de l'amorce de la voir "départ Matériel"	10 M.	6 M. 100 prévus en 1942 pour achèvement du projet.
Ouest	<u>RENNES</u> - Extension et amélioration des installations.	4 M.	
Sud-Ouest	<u>Transformation de la signalisation.</u>	1 M. 5	Il ne restera plus de travaux à faire à ce titre après 1941.
Sud-Est	<u>Doublement DIJON-VILLE - DIJON-PERRIGNY.</u> Assainissement de la gare de DIJON-VILLE. Extension des installations (1 ^e et 2 ^e étages)	0 M. 5	Règlements. Les autres modifications seront reprises avec le projet d'électrification PARIS-LYON.
		

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications

Régions	Désignation des projets	Prévisions : en 1941	Observations
Sud-Est	<u>VILLENEUVE-LA GUYARD - SENS</u> Quadruplement.	2 M. 2	Règlements d'entreprises.
	Total	18 M. 2	

le complément, soit 6 M. environ, sera compris au programme normal de 1942.

Or, la loi du 7 juillet 1934 autorisant la participation de l'Etat et des grands réseaux de chemin de fer d'intérêt général à l'exécution de grands travaux contre le chômage, stipulait (art. 2) qu'il ne serait pas opéré de déductions pour installations remplacées ou supprimées, ou pour matériel réformé et amorti à l'occasion de ces travaux.

Par contre, il devrait être tenu compte de ces installations supprimées dans les projets imputés au compte des travaux complémentaires ordinaires (votre décision du 11 septembre 1939)

Le report d'un travail du compte du plan MARQUEUR au compte des travaux complémentaires ordinaires devrait donc, en stricte application des dispositions en vigueur, donner lieu à l'établissement d'un nouveau projet partiel faisant ressortir les installations restant à supprimer ~~à~~ les vieilles matières à revendre.

En raison de la complication qu'entraînerait cette procédure et de l'intérêt pratiquement nul qu'elle présenterait, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, de nous autoriser à poursuivre les projets au compte des travaux complémentaires sans autre formalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

signé : FOURNIER.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

640

Paris, le 15 mai 1938

Monsieur le Ministre,

Par dépêche du 14 avril 1938, vous avez bien voulu nous demander si nous avions des modifications à apporter au programme des dépenses à effectuer en 1938 au titre des Grands Travaux contre le chômage, programme que nous vous avions présenté le 10 décembre 1937.

Par dépêche du 2 mai, rappelant votre dépêche du 14 avril, vous nous demandez également de vous indiquer quelles sont nos prévisions, au même titre, pour 1939.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, compte tenu de la situation comptable exacte au 31 décembre 1937, nous avons procédé à une révision complète des programmes établis par les anciens Réseaux au mois de décembre dernier, pour ne faire, d'une part, que les travaux indispensables et tenir compte, d'autre part, du coût actuel des travaux.

Cette révision a conduit à rectifier sensiblement les chiffres qui vous avaient été fournis et elle a abouti à des résultats résumés dans le tableau ci-dessous :

	1934 à 1937	1938	1939	1940	Total
Dépenses réelles faites ou à faire par les Réseaux et la S.N.C.F.	1.565 ^M 5	590 ^M 9	213 ^M	39 ^M	2.408,4
Emprunts contractés ou à contracter	1.188,9	447,-	306,4	273,-	2.215,3
Excédent des dépenses par rapport aux emprunts contractés	+ 376,6	+ 143,9	- 93,4	- 234,-	+ 193,1

Ces chiffres montrent que, malgré l'augmentation des prix dont nous avons dû tenir compte, le total général des dépenses du plan des Grands Travaux sera réduit d'une soixantaine de millions.

.....

Les chiffres des emprunts contractés ont été également légèrement modifiés, pour tenir compte :

- d'une part, des emprunts relatifs à la suppression des passages à niveau ;

- d'autre part, de la somme de 150M supplémentaires que vous avez bien voulu nous accorder pour 1938, d'accord avec M. le Ministre des Finances.

Compte tenu de ces deux éléments, l'insuffisance totale de couverture a été ramenée de 425M à 193M.

Nous ferons, bien entendu, tous nos efforts pour que la trésorerie de la S.N.C.F. puisse supporter le dépassement des dépenses effectives par rapport aux ressources réalisées, dépassement qui, en 1938, excèdera 500 millions. Mais étant donné les lourds besoins de notre trésorerie, il y aurait le plus grand intérêt à ce que le fond commun du travail puisse couvrir, soit dès cette année, soit l'année prochaine, la partie permanente du dépassement, soit 193M.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous renouveler l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président,

Signé : GUINAND